DISCOVRS A MESSIEVRS LES DEPVTEZ AVX ESTATS GENERAVX de France.

MESSIEVRS,

La passion que i'ay à l'honneur de vostre compagnie, qui pourroit estre blasmee, ou pour le moins beaucoup mes-estimee, si elle ne rapportoit quelque notable fruict d'vne si celebre conuocation, m'oblige à ne taire point quelques Aduis qui me sont tombez en la pensee, touchant les choses qu'il m'a semblé que vous deuiez le plus desirer en ce temps; & les moyẽs par lesquels vous pourriez donner quelque acheminemẽt à l'effect de vos bonnes intentions.

Si i'ay choisi ceste façon de m'expliquer par escrit, sans declarer mon

nom (combien que i'aye voix & ſeance parmy vous.) Ce n'eſt pas que ie vueille auancer aucune choſe qui puiſſe tourner à la calomnie d'aucun ordre en general, n'y d'aucune perſonne particuliere : Mais i'ay craint ſeulement, que le peu de credit que vous pourriez iuger eſtre deub à mon peu d'experience, vous empeſchaſt de peſer aſſez patiẽmẽt l'importance de mes propoſitions.

Ie ne me ſuis pas vanté d'eſtre meu du zele du bien public, & du ſeruice du Roy : de crainte auſſi que vous me creuſſiez eſtre du nombre de ceux, qui tant plus ils proteſtent de n'auoir point d'autre but que ceſtuy-là deuant les yeux, plus ils tendẽt du coſté de leur intereſt, faiſans comme les rameurs, qui taſchent le plus qu'ils peuuent à ſ'eſloigner du port qu'ils regardent. La ſuitte de mon diſcours fera cognoiſtre de quel eſprit ie ſuis animé.

Vous ſçauez, Meſſieurs, les cauſes pour leſquelles vous eſtes aſſemblez, qui toutes en ſomme ſe reduiſent à ce chef : que c'eſt pour aduiſer aux deſordres qui ſe ſont introduits en ce Royaume, à fin que l'on y puiſſe apporter de bons reiglemẽts, & des vtiles reformations.

Il faut que vous ſçachiez auſſi, que vous n'eſtes pas aſſemblez comme Iuges, ny pour determiner ſi tout ce que vous pourriez qualifier deſordre, l'eſt veritablement; ny pour decider ſi les remedes que vous y propoſerez, y ſeront ſalutaires, & receuables.

Vous eſtes ſubjects d'vn Prince, qui eſt le plus abſolu de tous les Princes de la terre. Il n'y a point de Monarchie au monde, qui ſoit eſtablie par de ſi iuſtes tiltres que la ſienne. C'eſt vn heritage qui eſt eſcheu à la ſacree famille de nos Roys par la diſpoſition du Ciel, & le tenans d'v-

ne ſi puiſſante main, ils ne peuuent, ny ne doiuent receuoir de compagnons en leur authorité.

Vous deuez doncques premierement, vous diſpoſer à vous contenir dans les termes de ſuppliants, & receuoir en ſingulier benefice la permiſſion qui vous eſt donnee de vous aſſembler, ſans en pretēdre aucun autre aduãtage, ſinon que comme les prieres de l'Egliſe en corps ont plus d'efficace enuers Dieu, que celles de chacun en particulier: vos remōſtrances auſſi faites du cōmun conſentement d'vne ſi generale aſſemblee auront plus de creance; vos plaintes trouueront plus de commiſeration, & vos demandes receuront de plus fauorables reſponſes.

Vous deuez auſſi tellement taſcher à mettre la raiſon de voſtre coſté; ſoit à ne rien deſirer de friuolle, d'extrauagant, ou d'incompatible à la neceſſité des affaires preſentes, &

au repos public; ſoit à mettre en auãt des expedients cõſiderables; & ſous ceſte moderation vous porter en tout & par tout ſi genereuſement & ſi conſtamment, que la honte du mauuais ſuccez (ſ'il y en eſchoit) ne puiſſe retomber ſur vous.

Mais l'affaire eſtant entre des bõs & fideles ſubjects, qui ne demandẽt que des choſes iuſtes, & vn Roy, dõt l'aage & les mœurs innocentes, ne cognoiſſent point d'iniuſtice, aſſiſté de ceſte grande Royne, dont la pieté a forcé le Ciel de deſpartir à cet eſtat des miraculeuſes faueurs, au lieu que ſa corruption en auoit peut eſtre merité le courroux, qu'elle ſatisfaction, & quel heureux euenement n'en peut-on iuſtement eſperer?

Ceſte grande Royne, Deeſſe tutelaire de ceſt Empire, ſemble vous auoir voulu faire l'honneur de rẽdre en voſtre preſence compte de ſon

administration jusques à present. La gloire qu'elle y a meritee ne sçauroit auoir assez de tesmoings : vous n'y verrez que des excez de son affection enuers le bien public, des intentions qui procedent de la pureté d'vne conscience qui n'a que le Ciel pour object ; des merueilles de sa generosité : & neantmoins vous trouuerez l'Estat remply d'abus, de confusions, & de desordres.

Les corps, qui pour ioüir d'vne plaine santé acquierent plus d'embonpoint, accumulent aussi plus de mauuaises humeurs: Ainsi celuy de cest Estat, enflé de l'opulence qu'il s'est acquise soubs le benefice de la paix, a contracté plusieurs mauuaises habitudes, dont il est maintenant affligé. Il faut attribuer ce peruertissement qu'il a faict du bien dont il ioüissoit à l'inclination, qui est en toutes les choses naturelles, de pancher à la corruption, & loüer auec

mille benedictions noſtre grande Royne d'auoir arreſté le branſle qu'il prenoit à ſa totalle ruine. Or elle a voulu faire auec vous-meſmes vne conſultation de vos maux. Ce n'eſt pas ſans qu'elle aye vn charitable deſſeing de procurer leur gueriſon, & d'en fauoriſer tous les moyens que vous luy en propoſerez.

Vous auez, Meſſieurs, deſia voſtre leçon preſque toute faicte, ſi vous reuoyez ces belles Ordonnances, dont nous auons tant de volumes ; Vous y trouuerez le project de toute la reformation que vous ſçauriez deſirer ; Vous y trouuerez tous les abus, deſquels vous vous pouuez plaindre, deſia condamnez, & les remedes qui ont vne fois eſté propres à la premiere maladie, ſeruiront pour la recheute : Il n'y a qu'à demander vne loy, par laquelle il ſoit ordonné, que toutes les ancien-

nes restablies en leur authorité soiēt exactement obseruees.

En leur mespris & contrauention, la venalité des charges & des offices en toute sorte de vaccation s'est introduicte : C'est la plus pernicieuse corruption qui se soit jamais glissée dans le corps de cest Estat, la plus dāgereuse maladie qui l'aye jamais assailly ; La peste des bonnes mœurs ; la poison des ames ; le prodige de nostre siecle : Mais chose estrange ! Que ce monstre n'aye point trouué de retraicte en aucun autre Estat du Christianisme, qu'en ceste Monarchie, que sans qu'on y aye apprehēdé tant de detestables inconueniēts qu'il trainoit apres luy, on l'y aye si fauorablement accueilly, & qu'il y aye trouué tant de credit, qu'il puisse lier honteusement les mains de nostre Roy en la disposition de ce qui doit le plus librement dependre de sa volonté.

Qui a-il de plus glorieux en l'authorité Royale que le choix qu'elle a sur tant de millions d'hommes, d'appeller à son seruice ceux qui luy sont plus agreables ? Qu'est-ce qui la rend plus semblable à la diuinité, que de pouuoir par la distribution de ses faueurs, faire des creatures ? Qu'est-ce qui l'a fait plus reuerer, que d'auoir entre ses mains les recompenses de la Vertu ? Ce sont les thresors dont elle se peut acquerir les belles ames.

Et toutes ces prerogatiues sont ostees à nostre Roy, par la Venalité de ses charges qui seroient receuës par les gẽs de biẽn, comme des precieuses faueurs, en recompense de leurs seruices. Il n'est plus en son pouuoir de les leur despartir : car il est obligé d'y preferer les derniers encherisseurs.

Voicy quelques vnes des desplorables consequences qui s'en ensui-

uent: Il eſt force que l'adminiſtration de la iuſtice qui a eſté achetee, ſoit reuenduë. Les miniſtres qui ont employé le plus clair de leurs biens, & bien ſouuent celuy de leurs amis, pour auoir leurs Offices, cherchent à ſe rembourſer: Ils ſe font des enormes taxations, conſomment les parties qui ont affaire à eux, en frais, & en longueurs: Ils en exigẽt des honteux ſalaires: Ils ont introduict à ceſt effect vne forme de iuger par entrees extraordinaires, hors de laquelle il n'y a point d'expedition: Ils font trente iugements interlocutoires, prouiſionnels, & autres de ceſte ſorte, pour vn ſeul diffinitif, qui ſeroit plus que ſuffiſant. Et vous ſçauez Meſſieurs (ce qui vous en couſte:) La pluſpart de vos familles ont partagé leurs heritages auec eux; & peut eſtre trop inegallement à voſtre deſaduantage.

Or qui pis eſt, ceſte iuſtice mer-

cenaire decline infailliblement en iniuſtice : L'iniuſtice eſt la mere de l'impunité , qui ouure la porte à la licence de tout faire: Ceſte licence n'a point de bornes , & paſſe bien toſt inſolemment , du meſpris des Loix , au meſpris de celuy qui les a faictes : De là naiſſent les attentats , les rebellions , puis en fin la ſubuerſion de l'Eſtat. Ces choſes ſont tellement enchaiſnees , que le progrez de l'vne à l'autre , eſt du tout ineuitable.

De meſme, les Offices des Finances, tombans entre les mains de perſonnes intereſſees par l'auance de groſſes ſommes, ne ſe peuuent exercer ſans de grandes extortions, concuſſions & violences; comme ſeroit-il poſſible qu'vn petit clerc qui a mis en l'vne de ces charges des centaines de milliers de liures, dont il a peut-eſtre emprunté la plus grande partie dans la bourſe de ſes compagnons

ſe ſauuaſt des Sergens, ſ'il vouloit verſer en homme de bien. Il ſemble qu'il luy ſoit permis de chercher à ſe dédommager en quelque ſorte que ce ſoit de ce qu'il tient à tiltre ſi onereux.

Cependant on impoſe, on exige des ſommes effroyables ſur tout le Royaume, & le Roy ne ſ'en preuaut pas: car on le partage en cadet. A grand peine, le tiers de ce qui ſe leue reuient, tous fraiz faicts, dans ſes coffres, & les deux tiers ſe departent entre les Commis, Receueurs, Controolleurs, Threſoriers & autres Officiers, ou pour leurs gages, ou pour leurs droicts de recepte, ou pour leurs deſgarnements.

Et neantmoins il perd le cœur, & l'affection de ſon peuple, qui reſpirant à peine ſoubs le faiz de ſes foulles, ne peut ſe contenir qu'il n'eſclate en maledictions contre celuy qu'il croit deuorer ſon ſang & ſa

ſubſtance. Nos Roys ont l'ame, & les mains bien purs de ces oppreſſions: Mais en fin ce ſeroit ſ'en rendre complices, que de les tollerer d'auantage, & ne reformer pas l'abus recogneu dont elles procedent.

Pour les charges de la guerre, comme les gouuernements, les regiments, les compagnies à cheual, & à pieds: Il n'y a perſonne qui ne iuge que la Venalité y eſt encore plus pernicieuſe. Ie laiſſe à part le iuſte regret, & les meſcontentements que peuuent auoir tant de genereux courages, qui voyent liurer à prix d'argent, ce qu'ils ont mille fois payé de leur propre ſang. Il y a d'autres inconuenients qui ne regardent pas ſeulement l'intereſt des particuliers, mais qui menaſſent immediatement, la grandeur, la paix, & la ſeureté de la Monarchie.

Ces charges qui ſont les plus importantes du Royaume, eſtans de-

ſtinees à ceux qui les payent plus cherement, & qui partant ont plus de richeſſes, ne tombent pas entre les mains de ceux qui ont plus d'experience : Car mal-ayſément en ce meſtier ces deux choſes ſ'accumulent enſemble.

Ainſi (peut-eſtre) on donnera des villes, & des prouinces en garde à des gens qui n'ont jamais gardé que les baſſe-courts de leurs maiſons. On baillera des peuples à commander à des perſonnes qui n'ont jamais gouuerné que des cheuaux, des oyſeaux, & des chiens : On mettra les armes entre les mains d'vn furieux, ou d'vn effeminé. Et ſurquoy Meſſieurs, ſe pourra-on aſſeurer de la conſeruation de ceſt Eſtat, ſi Dieu ne ferme les yeux à ſes ennemis, pour ne leur en laiſſer recognoiſtre ſa foibleſſe.

Pour les reuers de la medaille, il peut arriuer auſſi que ces charges ſe-

ront remiſes à des perſonnes fort experimentees, & qui conſerueront bien les places qui leur auront eſté donnees en garde : Mais ils les garderont pour eux-meſmes, pretendans, non ſans quelque couleur de raiſon, qu'ils doiuent vſer & iouyr de ce qu'ils ont acquis à prix d'argent, comme de leur choſe propre: Et ce ſont les Prouinces meſmes, & les villes qu'ils croyent d'auoir achetees, non ſeulemẽt les charges de les gouuerner, pour ſ'y maintenir, ils y dreſſeront des caballes, ils y feront faire des fortifications, & ſ'il en eſt beſoin, ils ſ'appuyeront de bonnes intelligences auec les Princes eſtrangers: Puis quand on voudra les en tirer, leur rembourſement n'y ſuffira pas, n'y peut-eſtre des armees: Et en fin il faudra que le Roy compoſe auec ſes ſubjects, non ſeulement aux conditions de leur donner ce qu'ils tiendront en tiltres de Baron-

nies, Comtez, Marquiſats & Duchez, comme fit vn de ſes predeceſſeurs : Mais à la charge de les receuoir pour ſes compagnons, & d'en faire des Roytelets. Dieu vueille deſtourner ces mauuais preſages, fondez ſur de trop iuſtes apprehenſions.

Mais c'eſt bien encore pis, que l'on proſtituë en vente la perſonne meſme du Roy, puis que les charges de le garder, de le ſeruir en table, en la chambre, au cabinet, & par tout ailleurs ſont à l'enchere. Ie ne ſçay comment les bons François peuuent dormir de bon ſomme, tandis qu'ils ſçauent que ceſte ſacree perſonne peut tomber entre les mains de gens, dont on n'examine pas tant la preud'hommie, & la fidelité, que la bourſe. A quoy tient-il, que quelque Prince eſtranger, ennemy, ou jaloux de la grandeur de ceſt Empire, ne ſuſcite des ames damnees,

qu'il

qu'il introduiſe à force d'argent dans ces charges, & que par ce moyen il ne ſe rende maiſtre de la teſte, & de la vie de nos Roys.

Ceſte ſeule conſideration, Meſſieurs, vous deuroit eſmouuoir à partir de la main, pour aller tous d'vne voix crier à ceſte Venalité, comme à l'origine de tous les mal'heurs qui peuuent troubler voſtre repos, qu'elle ſoit oſtee, abolie de la memoire des hommes, & qu'il ſoit reputé à crime de la ramenteuoir.

C'eſt à quoy, Meſſieurs, vous deuez hardiment inſiſter: car vous ne demandez que la iuſtice, que les Princes ſouuerains doiuent à leurs ſubjects: Vous ne tendez qu'à rendre voſtre Roy plus riche, plus opulent, mieux obey, & ne conſpirez qu'à ſon ſalut.

Il faut faire rebaſtir les temples de l'honneur, & de la Vertu, ſuiuant l'ancien modelle, auquel ils eſtoient

disposez, en sorte que l'on passoit seurement & glorieusement par celuy de la vertu, pour entrer en celuy de l'honneur. En lieu que maintenant vous auez en teste cet hydre de la Venalité, qui vous en defend l'entree: Il faut comme des vrays Hercules François exterminer ce monstre: C'est vne iuste querelle, c'est vn exploict, qui vous promet de la gloire, & des benedictions en la posterité.

Mais ne vous amusez pas à n'en coupper que deux ou trois testes, à ne faire qu'esmonder de quelques branches ceste mauuaise plante: Il seroit dangereux que le tronc de l'vn, ou de l'autre que vous laisseriez ne repoussast des rejettons pires, & en plus grand nombre que les premiers.

Ainsi en arriuera-il, si vous vous arrestez à faire seulement casser la Paulette: Vous ne remediez pas aux

inconuenients qui vous ont esté representez : Vous ne guerissez pas vostre maladie, ce n'est que la pallier, & faire comme les mauuais Medecins, qui n'attaquent que les symptomes.

Voire mesmes ie crains que ce fust joüer à pis faire : car la Paulette se peut comparer à la iustice qui s'obserue entre les Corsaires : plusieurs fraudes, & plusieurs abus se commettoiẽt aux resignations pour frustrer le Roy du iuste prix des Offices qui tomboient en ses parties casuelles : & par ce moyen quelque sorte de bonne foy est restablie dans cest infame commerce.

Ce n'est pas vn si grand mal comme l'on crie, d'auoir rẽdu les Offices hereditaires, tout l'iconuenient qui en resulte, est que les Offices en sont plus chers, pour la seureté auec laquelle on les possede : Mais ceste seureté mesme apporte ce bien, que

les Officiers demeurent plus long temps en leurs charges, dans l'exercice desquelles ils acquierent de l'experience, deuiennent habiles gens, quand ils ne l'auroient pas esté du cõmencement, & gens de bien, pour le moins quand ils approchẽt du terme de rendre cõpte de leurs actions.

S'ils s'en veulent defaire, ils se donnent soubs ceste asseurance plus de loisir, ou d'attendre que leurs enfans se soient rendus capables d'y entrer, ou de choisir entre les concurrants à l'achapt, celuy qui sera de plus de merite; en lieu qu'auparauant soubs le peril de laisser leurs heritages affoyblis de la perte de leurs Offices, dés aussitost qu'ils se sentoiẽt assaillis de quelque petit rheume, ou le poux esmeu, ils n'osoient faire aucun choix, n'y consideration qui les empeschast de remettre en leurs places des apprentifs.

Ce seroit donc, peut-estre, tom-

ber de fieure en chaud-mal, que de casser la Paulette, en laissant subsister la Venalité: Il ne se faut non plus contenter d'aucune moderation de prix, n'y d'aucuns autres expedients, par lesquels on puisse desguiser ce venin, qui est si contagieux que pour peu qu'il en demeurast dans la moindre partie du corps, il regaigneroit bien tost son auantage, & retourneroit infecter tout le reste.

Quelque taxe qu'on y sceust faire, soubs de seueres precautions, on auroit bien tost trouué le moyen de l'exceder, premierement par la coniuence de ceux qui en auroient du proffit; puis le nombre des interessez induiroit aysément vne tollerance publique; & vous voyla bien tost reuenus à vostre vomissement: Il y a plus de proportion de l'vnité à vn nombre infiny : Et partant il est plus aisé de glisser de l'vn en l'autre, qu'il n'y en a de rien à l'vnité. C'est

pourquoy il ne faut point laisser mettre de prix à ce qui doit estre purement gratuit: vn grain de ce leuain gasteroit toute la masse. Il faut pouuoir dire à vos Iuges, que comme l'honneur de vous distribuer la iustice leur a esté mis gratuitement & liberalemẽt entre les mains, ils vous la doiuent aussi rendre de mesme sorte, & qu'ils ayent la gloire de ne receuoir le salaire de leur labeur, que de la main du Roy: Mais certes il faudra que ce qu'ils en en reçoiuent presentement leur soit augmenté: Car ce n'est pas assez pour leur donner moyen de se maintenir en la dignité de leurs charges.

Quand vous aurez fait cesser cest interest, & ces mercenaires esmoluments qu'ils exigeoient de vous à discretion; vous verrez euanoüir ceste confusion de papiers, de sacs, de decrets, & de seaux, qui vous faisoit courber soubs le faiz: Vous verrez

abreger ces longueurs, ces chicaneries, ces embarras qui abregèoient vos iours : Et c'est à quoy vous deuez conclurre, que ce grand stile duquel on vse presentement soit abregé ; comme aussi à ce que la iustice ordinaire face tellement sa function sur tous les cas qui peuuent escheoir dans son ressort, qu'il ne soit plus besoin de commissions extraordinaires. Que l'on ne parle plus d'aucunes euocations, & que pour en oster les causes, les Cours souueraines soient espurees de parentez, & d'alliances qui les peuuent rendre suspectes : Et par ces moyens, vous verrez reluire le Soleil de Iustice auec des rayons plus aymables & plus esclatans, que vous n'en auez point encore veus.

Or, Messieurs, ie ne doute pas que vos demandes ne soient trouuees justes, & les raisons dont elles sont appuyees inuincibles : Mais il y a des

obſtacles en l'eſtat des affaires preſentes, qui pourroient retarder voſtre contentement, ſi vous ne faiſiez quelque effort pour les ſurmonter.

On vous dira que le Roy a de longue main faict eſtat des deniers qui procedent de la vente des Offices, pour le moins de ceux de Iuſtice, & de Finances, & qui ſont portez dans ſes coffres, ou par la voye des parties caſuelles, ou par le moyen de la Paulette. Ces deniers deſtinez à certaines deſpences, auſquelles le Royaume, & le Roy ſont obligez, & ſ'ils venoient à tarir ſans quelque autre reſſource, les affaires demeureroient fort en arriere. Outre ce, il faut faire le rembourſement du prix de tous les Offices que vous deſirez rendre gratuits; il faut faire vn fonds pour l'augmentation des gaiges des Officiers de Iuſtice que vous auez requiſe : & le Roy ne peut fournir à tout cela de ſon eſpargne.

Ces objections sont fort considerables : & certes encores que le Roy doiue auoir vn grand esgard à vos plaintes ; & vous donner quelque soulagement; Si ne deuez-vous pas pretendre que ce soit auec vne si grande incommodité de ses affaires, comme de se priuer tout d'vn coup de sommes si notables ; que celles qui procedent des moyẽs que vous voulez abolir. Si est-ce qu'il ne faut pas aussi tenir ceste difficulté pour vn refus, mais bien faciliter au Roy la bonne volonté qu'il a de satisfaire à vos sainctes intentions.

Messieurs, Il faut en vn mot tirer le Roy hors d'interest : & premierement implorer sa bonté, afin qu'elle le reduise au moindre pied qu'il luy sera possible ; puis remplacer par quelque fonds equiualent, que vous indiquerez, ou que vous luy ferez, le reste de celuy que vous luy voulez faire faillir.

L'on peut satisfaire à cela par deux expedients, qui outre ce qu'ils apportent vn acheminement à l'affaire presente, sont non seulement salutaires pour les reglements qu'ils apporteront à d'autres abus tres-prejudiciables; mais si necessaires que sans eux on ne peut garentir l'Estat d'vne deplorable dissipation.

Le premier, est le bon mesnage qu'il faut apporter au maniement des reuenus du Roy, lequel mesnage consiste en deux poincts: l'vn à faire valoir les fermes, tant du domaine, que toutes autres, sans fraude & sans deguisement ce qu'elles valent: l'autre est de faire biẽ venir dãs ses coffres tout ce qui prouient, tant du chef de ses fermes, que de toutes les impositions & subsides, sans les diminutions & distractions qui s'en font entre les mains de tant d'Officiers, dont ou le trop grand nombre ou la mauuaise foy, ou les salaires ex-

cessifs en deuorent la plus grande partie, comme il a esté remarqué cy deuant.

Certes, Messieurs, cest expedient est si considerable, & ie crois qu'il en reuiendroit vn si grand emolument, s'il estoit bien exactement espluché, qu'il ne seroit besoin à la Frãce d'aucune autre inuention pour subuenir à ses necessitez, pour le moins on y auroit bien tost trouué le fonds qui seroit necessaire au remboursement pretendu des Officiers, lequel ne se doit entendre que des sommes qui ont esté payees aux parties casuelles ou autrement, qui sont reallemẽt paruenues entre les mains du Roy, & non de celles qui sont tournees au profit des particuliers: Car il n'y a que l'ambition qui soit responsable de ce que ses adorateurs luy ont sacrifié.

Mais cela n'y paroistroit gueres sur les rehaussemens qui se feroient,

ſi l'on ne fermoit la bouche aux encheriſſeurs de bonne foy. Vous auez ouy parler d'vn homme qui offre de la ferme des Aydes ſix cens mille eſcus de plus que ce à quoy elle a eſté deliuree, outre pluſieurs autres aduãtages qu'il pretend faire. Vn autre veut faire paroiſtre qu'il y a des millions d'or à retirer d'entre les mains des fermiers des groſſes fermes de France, pour les abus & excez qu'ils ont commis contre leurs baulx. Vn autre ſ'oblige de prendre toutes ſes groſſes fermes pour le meſme temps, & pour les meſmes conditions que ceux qui les ont les tiennent d'en payer le meſme prix ; & outre ce d'acquitter le Roy de trente millions de liures de ce qu'il doit en rentes: C'eſt à ces ouuertures auſquelles il faudroit preſter l'oreille, non à des inuentions & nouuelletez qui ne tendent qu'à deſtruire & troubler tous les ordres.

Apres cela, ie ne daignerois parler de ce qu'on gaigneroit à faire valoir les autres petites fermes : ausquelles neantmoings il est tres-certain que la moytié du juste prix se consomme en presents, en pots de vin, & en griuellees: Ce qui n'est pas à negliger.

L'autre expedient, est le retranchement de plusieurs despenses excessiues & superfluës : Desquelles vous deuez supplier le Roy de descharger son Estat, & l'espargne qui sera faicte de ce costé demeurant en recepte suppléera pour fournir aux choses plus necessaires.

Premierement, il faut retrancher ce monstrueux nombre d'Officiers, qui sont autant de sang-suës des plus clairs deniers du Royaume : Il n'y a point de doute que la plus grande partie n'en soit supperfluë : Mais qu'elle partie, Messieurs, iugeriez-vous qu'il en fallust retrancher de

ſeptante mille qu'on dit qui ſont couchez ſur l'eſtat de la Paulette, ſeulement dans le reſſort de Paris?

Quant à ceux qui ſont neceſſaires à rendre juſtice : Nous voyons que deſia dans la confuſion ou nous ſommes, en laquelle l'on fomente les procez le plus que l'on peut, pour les profits que leur affluence & leurs longueurs apportent, la plus part du temps les Cours ſouueraines & ſubalternes demeurent oyſiues, ou pour le moins parmy elles pluſieurs de leurs officiers ſont contraincts de chercher des commiſſiõs extraordinaires pour eſtre employez : Et à plus forte raiſon la chicanerie perdant ſon credit, comme vous deuez eſperer, quand vous aurez faict ceſſer l'intereſt, par l'eſtabliſſement de l'adminiſtration gratuite de la iuſtice : Vous trouuerez qu'il n'y aura que trop de la moytié des Officiers qu'il y à pour expedier

les affaires qui se presenteront, & les gages de ceux qui seront supprimez feront le fonds qui est necessaire pour les augmenter à ceux qui demeureront en charge.

Ie croy qu'il en faudroit bien retrancher d'auantage de ceux des Finances : car les mains de tant d'Officiers par où elles passent, sont autant de fournaises où elles reçoiuent tant de dechet, qu'à la fin elles sont reduites à neant: Outre ce ils ont de grãds gages, dont le Roy fera tant plus d'espargne, qu'il fera grand le retranchement : Les gages des supprimez luy demeureront en pur gain ; car il n'y eschoit point d'augmentation pour les autres.

Il y a plusieurs Officiers aussi supernumeraires, & fort oisifs en la maison du Roy, qui directement, ou indirectemẽt apportent vne despense superfluë : & d'ailleurs joüissent d'exemptions non meritees,

qui tournent à la foulle du peuple: Ie croy qu'on leur doit faire mesme iustice qu'aux autres qui sont pareillement inutiles.

Vne autre grande despence se fait encore en ce qu'il n'y a presque gouuernement de prouince, de ville, ou de morte paye, qui n'aye deux testes soubs vn chappeau, & n'agueres en vne des Prouinces de ce Royaume, ils estoient cinq personnes à la fois, qui tiroient chacun pour soy les appointemẽts de Gouuerneurs, ou de Lieutenants de Roy : Ainsi aux autres, chaque Gouuerneur à vne suruiuãce pour son fils, ou pour quelqu'vn de ses proches parens, à qui bien tost il faict donner vn entretenement, comme s'il estoit en charge: Ie croy qu'il importe grandement de reformer cest abus, non seulement pour le respect de la despense, mais pour beaucoup d'autres considerations.

Vn autre grand retranchement qu'il faut faire, eſt ſur la quantité, & ſur les ſommes démeſurees des penſions: Il ne ſera pas beſoin pour tirer l'auantage que nous pretendons de ceſte ouuerture, que l'on paſſe iuſques à la rigueur de les eſteindre toutes, comme quelques vns propoſent: Il ſuffira qu'il plaiſe au Roy que l'on trie celles qui ſont meritoirement donnees pour les conſeruer, & que les autres qui n'ont eſté accordees que par faueur, ou par importunité à perſonnes, ou peu vtiles, ou peu recommandables ou meſmes indignes, ſoient caſſees: Ie m'aſſeure qu'elles ſe trouueront reduites à moins que du tiers de ce qu'il y en a.

Il faut auſſi ſupplier le Roy d'en moderer les ſommes de quelques vnes, qui ſont ſi exceſſiues, qu'elles ne font qu'apporter de l'enuie, & cauſer des murmurations: Vous

n'estes pas à la verité tuteurs de vostre Prince; & c'est prescher contre vos bulles, que de borner sa liberalité: Mais vous pouuez, & le deuez en vostre cõscience, le supplier qu'il ne l'exerce pas à l'incommodité de ses plus vrgentes affaires, & à la surcharge de ses autres subjects qui n'y participent point.

Pour ne desobliger personne au choix de ceux que l'on voudroit casser ou retenir, on pourroit faire la diminution proposee de deux tiers sur tout le corps des pensionnaires en general, retranchant à chacun les deux tiers de sa pension pour le present, à la charge de la leur restablir en son entier à mesure qu'il en viẽdroit quelqu'vne à vacquer, le choix demeurant au Roy de ceux qu'il luy plaira gratifier les premiers de ce supplément, quand il y escherra.

Au surplus vous auez à desirer que le nombre desormais en soit reiglé,

hors duquel perſonne n'en puiſſe pretendre: L'on éuitera beaucoup d'importunitez de plaintes, de comparaiſons, & de conſequences: Les pretentions ſeront bornees, & tant de gens ne ſeront plus abuſez par des vaines eſperances, d'où quand ils ſont fruſtrez naiſſent tant de meſcontentements.

Ie laiſſe à faire le compte du profit de ce retranchement à ceux qui tiennent le contreroolle de ces penſionnaires, plus long à mon aduis, que la Legende de tous les Saincts.

La troiſieſme eſpece de deſpenſe, ſur laquelle i'eſtime que l'on peut faire vn grand & profitable retranchement: Ce ſont les garniſons, & les fortifications, qui ne ſont point aux places frontieres: A quoy faire tant de citadelles, tant de baſtions, & tant de corps de garde, au milieu d'vn Eſtat ſi tranquille, ſi grand, & ſi floriſſant comme ceſtuy-cy?

Ce Royaume ne redoute aucun de ſes voiſins: & quand il en redouteroit, ce n'eſt pas des forrereſſes que ſon ſalut dependroit. On ſçait bien comment vn conquerant, qui n'auroit autre choſe que des murailles, des foſſez, ou des remparts en teſte pourroit paſſer outre par deſſus tout cela, & venir à bout d'vn monde tout entier, qui n'auroit point d'autre deffenſe. On laiſſe bien ayſement & ſans peril ces tas immobilles de gens & de pierres derriere, quand on eſt maiſtre de la campagne : Ce n'eſt par maniere de dire, que le butin des goujas d'vne triomphante armee. Mais la France a plus dequoy entreprendre à ſ'agrandir, que nulle autre nation de la terre n'a dequoy ſonger à luy nuire : Elle a des millions d'hommes inuincibles, qui ſont la ſeureté de ſes places, & de ſes campagnes, & la terreur de celles de ſes voiſins, voire des peuples plus eſloignez.

On dira peut-eſtre, que ces forte-reſſes par dedãs le Royaume ſeruent à reprimer les ſeditieux, contre leſquels il faut ſe fortifier, comme contre des ennemis domeſtiques: Non, non, le Roy eſt aſſez fort auec le cœur, & le nombre des bons François qui reſtẽt, pour faire eſuanoüir toutes ces friuolles entrepriſes que l'on pourroit ſuppoſer: ſes affaires yroient bien mal, ſ'il eſtoit reduit à ſe mettre à couuert dans ces retranchements, & ſ'il n'eſtoit maiſtre que de ſes fortifications. Mais bon Dieu! qu'elle occaſion de meffiance peut-il auoir parmy des peuples, qui loüez par deſſus toutes les autres nations d'vne franchiſe naturelle, viuans ſoubs les loix d'vn meſme Prince, ſont conjoincts par vne conuerſation perpetuelle, par des amitiez iurees & contractees dés le berceau, par des alliances, & par le meſlange de leur ſang: La difference des Reli-

gions ne ſçauroit eſbranler ceſte vnion : Le ciment eſt trop fort, les excommunications n'empeſchent pas, non ſeulement qu'on ne ſe hante, mais que l'on ne ſoit freres: Nous tenons les enfans les vns des autres pour hoſtages : Les barbares n'en demanderoient point de plus precieux, ny de plus importants ; puis en fin nous ſommes plus aſſeurez, ſoubs la protection de noſtre Prince, que nous ne ſerions au centre de nos citadelles.

C'eſt doncques en vain, & à fauſſes enſeignes, qu'on les veut faire ſeruir de ſeureté pour les vns & pour les autres : Elles ne ſeruent en effect que d'vn dangereux ſupport, & de retraicte aux eſprits de diuiſion : On ſçait bien que les monopoles, les complots ne ſe font pas en raſe campagne : Ils ſe font à la faueur de quelques rendez-vous, dans leſquels les entrepreneurs euitent

les premiers efforts que la Iustice fait pour les chastier : puis arrachent non seulement leur pardon, mais encore des bien-faicts de la main du Roy, dõt la bõté, ou pour estre trop indulgente, ou pour obuier à plus grands frais, admet leurs desguisees excuses : voire mesme se laisse persuader que leurs rebellions sont des seruices : Et si ces garnisons, & ces fortifications n'estoient point, on ne verroit plus de ces leuees de boucliers suiuies de si honteuses compositions: vn Preuost en auroit plustost eu la raison que l'on ne se seroit maintenant esbranlé pour s'en ressentir.

Bref, ces monceaux de pierres ne sont que des amas de grauelle dans les reins de l'Estat, dont il est affoibly par la diminution de ses forces, & de ses finances : Et ne deuez vous pas, Messieurs, supplier le Roy qu'il s'espargne vne si pernicieuse despen-

ſe : Que ſ'il eſt trouué bon pour encore, de prolonger le terme de l'Edict de Nantes, que pour le moings on n'y tollere point d'ampliation pour pluſieurs places qu'on y vou· droit faire comprendre : Mais que reallement toutes fortifications, & toutes garniſons qui n'y ſont pas cõpriſes, entre les mains de qui qu'elles ſoient, ſoient deſmolies, raſees, & caſſees.

Le Roy trouuera ſon authorité plus abſoluë, la Iuſtice plus libre, & le repos public plus aſſeuré: Mais de plus, des millions d'or en ſes coffres, & par conſequent le fonds de ſes parties caſuelles, & de la Paulette, tant par ce moyen, que par les autres cy deuant aduancez, plus que ſuffiſamment remplacé.

Il ſemble veritablement, Meſſieurs, que l'on ne doiue rien deſirer d'auantage : Mais il peut eſtre que nous n'auons pas bien compté, ou

que telles difficultez ſe preſente-roient à l'execution de quelqu'vn des expediēts propoſez : que le Roy ne ſe trouueroit pas entierement ſa-tisfaict. Voudriez-vous, Meſſieurs, pour quelque choſe qui reſteroit à contribuer du voſtre, laiſſer vne ſi belle œuure imparfaicte : Ne vous ſouuient il plus du mal que vous en euitez, & du bien qui vous en re-ſulte?

Vous ouurez la porte à vous, & à voſtre poſterité, aux hōneurs, & aux charges dont vous eſtiez priuez, ou parce que peut-eſtre quelques ge-nereuſes ames d'entre vous n'y vou-loient pas aſpirer ſous de ſi viles cō-ditions, ou parce que l'exceſſiueté du prix vous rendoit impoſſible d'y paruenir : Vous vous redimez des vexations des procez, qui ſont des plus grands fleaux de noſtre vie: Car vous deuez eſperer qu'on les fera bien toſt tarir, quand ils n'apporte-

ront plus ces grands eſmoluments, qui eſtoient capables de tenter les plus ſaines & plus heroïques ames à les entretenir ; pour le moins vous payez tout en vne fois, & pour touſiours ces grands frais & deſpens, qui deſtruiſent la pluſpart de vos maiſons : Il ſ'agiſt maintenant d'en faire vne cotte mal-taillee, ie m'aſſeure que quand vous la mettrez à la centieſme partie de ce qui vous en couſte, vous ſatisferez à ce qui ſera neceſſaire.

Ce ſera, Meſſieurs, vne petite ſubuention que vous ferez, & comme c'eſt le moyen plus preſent de ſecourir le Roy : Ie croy que c'eſt auſſi celuy qui donnera plus d'auancement à ceſte affaire : Mais il en faut faire la ſomme ſi moderee, la partager ſi iuſtement ſur tous les ordres, & l'impoſer ſur telle nature de denrees, que la ſurcharge vous en ſoit inſenſible : Elle le doit eſtre ſans doute,

quand vous cõſidererez ce dequoy, vous vous deſchargez, & ce que vous acquerez en recompenſe.

La difficuté eſt, que vous puiſſiez traicter aſſez ſeuremẽt auec le Roy, & que ne couriez pas fortune de vous veoir aſſubiectis à ce nouueau ſubſide, ſans que vous joüiſſiez du fruict, pour lequel vous vous l'eſtes impoſé. Cela ſ'eſt veu maintefois qu'on a fait reuiure des offices dont la ſuppreſſion auoit eſté fort bien payee: Il eſt vray, & peut bien arriuer que le Roy ſe diſpenſe de ſa parolle en quelques petites affaires particulieres: Mais en vn traicté ſi ſolemnel que ceſtuy-cy entre tout le corps, & le chef de l'Eſtat, il ne ſemble pas que la foy de part & d'autre ſi publiquement engagee ſe puiſſe jamais retracter.

Outre cela, Meſſieurs, vous ſçauez le marché que l'on fait communement, tant tenu, tant payé: qu'y

aura-il à craindre, quand vous demeurerez nantis du bout que vous tenez de voſtre coſté? Et par exemple, que le Roy ſ'oblige à ne permettre jamais qu'aucuns offices ſoient vendus à prix d'argent, ains à les donner gratuitemẽt aux perſonnes qu'il en iugera dignes : En conſideration dequoy, & pour le deſgreuer des ſommes de deniers qu'il en ſouloit tirer; la France luy accorde telle ſubuention, à la charge que ſ'il permet qu'aucun, & le moindre deſdits offices ſoit remis à prix, & en vente, ladicte ſubuention demeure à l'inſtant meſme eſtaincte, & qu'il ſoit permis à chacun en general, & en particulier d'en refuſer impunémẽt le payement. Comme cela, ie croy que vous ne ſçauriez que retomber ſur vos pieds : Et de plus, il faudra faire declarer pour ſymonie puniſſable, encore plus rigoureuſement, ſ'il ſe peut que celle qui ſe commet

aux benefices, & pour le moins d'vne eternelle infamie, toute ſorte de commerce qui ſe fera des offices.

Or les ayant reduicts à ceſte pureté, il ne les faut pas laiſſer tomber en vne autre corruptiõ. Il faut pouruoir à ce qu'ils ne ſoient point conferez par faueur, ny ſur des teſmoignages mendiez ou preoccupez : Et pour ceſt effect, en renouuellant ces anciennes Loix Romaines, qui eſtoient faictes contre l'ambition, en eſtablir vne qui ſoit tenuë pour fondamentale, par laquelle tous ceux qui employerõt la recommendation de quelqu'vn, ou ferõt quelque brigue pour paruenir à quelque charge, ſoient declarez inhabiles, d'obtenir, non ſeulement celle à laquelle ils pretendront pour lors : mais encore toute autre à laquelle ils pourroient en apres eſperer.

Toutes reſignations comme ſuſpectes de faueur, ou d'intereſt, &

ſoubs l'ombre deſquelles quelque fraude ſe pourroit ayſement gliſſer, doiuent eſtre rejettees ; à plus forte raiſon les ſuruiuances qui ſaccordent notoirement par vne faueur aueuglee : car elles ſe donnent le plus ſouuent à des enfans, deſquels perſonne ne peut reſpondre : & puis elles introduiſent ou confirment ceſte couſtume, qui eſt la plus pernitieuſe de l'Eſtat, de rendre les charges hereditaires.

Bref, il faut croire le Roy fort incorruptible au iugement des perſonnes dont il aura pour aggreable de ſe ſeruir : Car il doit eſperer plus de contentement & de fidelité des plus capables, & des plus gens de bien. C'eſt pourquoy il luy en faut laiſſer abſolument le choix, auquel nulle autre perſonne ne ſe puiſſe ingerer, non plus qu'il n'eſt loiſible à des mains prophanes, de toucher aux choſes ſacrees.

Il faut puis apres empeſcher que les maluerſations ne deſmentent vne ſi loüable ſorte de promotion. Les hommes ne ſont pas touſiours ſemblables à eux meſmes, les honneurs changent les mœurs, & les objects eſmeuuent les puiſſances : Tel aura eſté reſiſté genereuſement tandis qu'il eſtoit homme priué à tous les aſſauts de la concupiſcence, & de l'auarice, qui ſe trouuant dans les charges , & dans les affaires publiques, ſoit qu'il n'aye pas aſſez de loiſir pour faire en ſoy-meſmes des reflections neceſſaires , ſoit que la licence où la commodité d'vſer des choſes, qui chatoüillent ſon deſir, corrompent ſa continence, ſe laiſſe laſchement emporter à toute ſorte de deſbordement. Ceux qui deſcendent par vn chemin pendant, s'ils haſtent tant ſoit peu le pas , ne ſe peuuent retenir qu'ils ne ſe mettent à la courſe, puis qu'ils ne courent à bri-

de abattuë, & qu'en fin ſi le chemin eſt long, ils ne ſe precipitent: Ainſi en eſt-il de ceux qui font la carriere trop longue dãs les vanitez du monde, dans leſquelles il eſt mal-aysé de marcher ſi retenu, comme il ſeroit expedient.

Cela veut dire, Meſſieurs, qu'il faudroit que les charges ne fuſſent point donnees a perpetuité: Mais qu'il y euſt quelque terme prefix à chacune, dans lequel ceux qui les auroient adminiſtrees fuſſent obligez d'en rendre compte, & de les remettre entre les mains de celuy qui les leur a donnees, à la charge que ſ'ils ſ'eſtoient dignement acquittez de celles-là, on leur en donnaſt d'autres, qui ne fuſſent moins honorables.

C'eſt la ſouueraine Panacee de nos maladies: C'eſt la derniere ancre du ſalut de ceſte Couronne: Ie ne vous veux pas animer par voſtre in-

tereſt

reſt, en vous repreſentãt, qu'vn chacun de vous par ceſt ordre peut pluſtoſt eſperer d'auoir part en l'honneur de ſeruir ſon Prince: mais qu'on demãde à la Monarchie d'Eſpagne, combien cela importe à ſa grandeur & à ſa conſeruation, ſon Roy n'eſt jamais en peine de retirer ſes commandements, n'y d'enuoyer des juſſions pour ſe faire obeyr : Ie ne dis pas de Tolede à Valladolid, mais d'vne hemiſphere à l'autre : il n'eſt point obligé à donner des quatre-vingts, & des ſix vingts mille eſcus pour retirer vne de ſes places d'entre les mains d'vn ſien ſubiect.

Qu'on le demande à l'Empire du Turban, ſi ce ne ſont pas les precautions qu'il apporte à rendre ſon grãd ſeigneur abſolu parmy les ſiens, qui le rendẽt redoutable à tous les habitans de la terre: Mais voicy vne ſeuerité qu'il obſerue de plus qu'en Eſpagne. Celuy qui va eſtre Gouuer-

neur d'vne ville, ou d'vne Prouince, faict en arriuant le procez à son predecesseur; qui ce pendant ayant cedé la place, campe soubs des pauillons: le nouueau Bascha, faict des informations de ses deportements, lesquelles estant faictes, il remet closes, cachetees entre ses mains: puis ils cōferent tous deux ensemble des affaires que l'vn abandonne, & l'autre reçoit en charge: Et le premier se retire auec ses informations, qu'il va presenter à la porte, c'est à dire au conseil du grand seigneur, où il reçoit la peine, ou la recompense qu'il a meritee.

Et voudriez-vous souffrir, Messieurs, qu'vne autre nation se peust vanter d'auoir des meilleures Loix, plus de zele & d'affectiō pour la grādeur de l'Empire, soubs lequel elle est assubjettie, que vous n'en auez pour la cōseruation de celuy, soubs lequel vous estes nez. Si est-ce que ie

croy que ce Philoſophe, qui faiſoit
tant de gloire d'eſtre né dans la ville
d'Athenes, vous porteroit enuie de
ce que vous l'eſtes dans vne ſi floriſ-
ſante Monarchie: Vous viuez ſoubs
la plus heureuſe, la plus benigne, &
la plus glorieuſe dominatiō tout en-
ſemble qui ſoit entre toutes les puiſ-
ſances de la terre: Les faueurs, les ca-
reſſes, & les priuautez que vous re-
ceuez de vos Roys, rendent le joug
de voſtre obeïſſance ſi doux, que les
autres peuples ſouſpirent de n'en
eſtre pas ſubjects: Vous ne pouuez
qu'à voſtre propre dommage, leur
refuſer aucune ſorte de ſubmiſſion,
ny aucun gaige de voſtre fidelité:
Car c'eſt de là, d'où vous vous pou-
uez aſſeurer de la cōtinuation de vo-
ſtre bon-heur. Et Dieu vueille, que
par les deſordres que nos deſobeyſ-
ſances apportent, nous ne nous ren-
dions la proye de quelque Tyran
eſtranger: C'eſt pourquoy vous le

deuez plustost soliciter de mettre vn bon frein aux mauuaises intentions, ou mesmes d'apporter toute sorte de precaution à nostre fragilité.

C'est vne faueur singuliere entre les autres que vous receuez de vos Roys, qu'ils ne vous imposent point de Loy, que ce ne soit presque de vostre consentement; Vous sçauez comme ils soubmettent leurs Edicts à la censure de leurs Cours de Parlement : ils se confient tellement en vos bonnes inclinations qu'ils se remettent, par maniere de dire, à vous de vous faire justice de vous mesmes: Il leur faut tesmoigner qu'ils ne sont point trompez en la bonne opinion qu'ils ont de vous, & demander aujourd'huy toutes les plus rigoureuses loix que vous vous pourrez imaginer contre vos vices, & vos desbauches.

Faictes-vous donc, ie vous supplie, iustice à vous mesmes, Mes-

ſieurs, de ce grand luxe, qui corrõpt toutes les bonnes mœurs, abaſtardiſt les courages, conſomme vos heritages, & met tous les ordres en confuſion: Vous baſtiſſez, comme ſi vous ne deuiez jamais mourir, & vous faictes des feſtins tous les jours cõme ſi vous deuiez mourir le lendemain: Vous faictes vn degaſt en vos habillements, en vos ameublements, en dorures, en argenterie, & en pierreries, non comme ſi vous vouliez vous aſſouuir de delices, mais comme ſi vous pretendiez de guet à pend, deſtruire & ruiner la nature: En effect, ie croy qu'elle ne ſçauroit plus gueres de temps fournir à tant de ſuperfluitez: Et ie m'aſſeure que bien toſt vous meſmes aurez epuisé, non ſeulement l'abondance qui vous les faiſoit rechercher, mais ce qui vous feroit beſoing aux choſes plus neceſſaires.

De ces mauuais meſnages, le

Royaume en souffre, & s'en ressent; Car ce qui deffaut aux parties composantes, se trouue sans doute deffaillant au tout composé, on dira que ce qui se perd en vne partie, se retrouue en l'autre : car les vns ne s'appauurissent pas, que d'autres ne s'enrichissent. Mais combien s'en dissipe-il, ou par l'vsage, ou par le dechet des factures, dont personne ne proffite : Non de ces fruicts qui se cueillent toutes les annees sur la surface de la terre: mais de ceux que l'on foüille auec tant de trauaux dans ses entrailles, à quoy elle met des siecles entiers pour les produire : Puis il faut considerer, que l'aneantissemẽt qui se fait de ces illustres familles, qui sont autant de pepinieres d'ames heroïques, n'est pas reparé par l'agrandissement des nouuelles, qui ne peuuent pas si tost estre epurees de la lye de leur origine.

Le principal est, Messieurs, que

vous croupiſſez ſur vos cendres, l'illuſion de ces pompes friuolles vous eſbloüit les yeux : Vous ne penſez plus comme vos genereux anceſtres faiſoient à eſtendre les bornes de ceſt Empire: Cependant vous croiſſez, vous multipliez, & bien toſt vous n'aurez plus de terre pour partager à vos cadets: Il ne faut pas s'attendre à quelque iniuſte guerre, qui par vn deplorable remede, vous deſcharge du ſang que vous auez de trop: Il ne faut pas auſſi ſonger à enuahir la terre qui eſt deſia poſſedee ſous quelques legitimes tiltres, mais il en reſte de vagues & deſ-habitees, ou pour le moins qui ne le ſont que de peuples qui n'ont, ny Loix, ny Roys : Vn genereux courage de ce temps vous en a deſcouuert vne de ceſte ſorte, feconde en toute ſorte de biens, ſituee ſoubs la region la plus temperee du Ciel, peuplee d'habitants, ſur leſquels il ne faut

point exercer de cruauté, n'y de violence pour les assubjettir : Ains au contraire, qui vous desirent pour leurs amis, veulent estre receus pour vos freres en la foy du Christianisme, & vous souffrent tres-volontiers pour leurs maistres, vous abandonnent liberalement leurs campagnes encores vierges du soc & de la charruë. Le traject d'icy là est court, & sans peril, il faut aller en ce pays-là planter des colonies, & sans doute, Messieurs, vous deuez fauoriser ce glorieux desseing, par lequel vous portez dans vn monde nouueau ces deux grands estendars de la Croix, & des fleurs de Lys, soubs lesquels vos predecesseurs ont acquis desia tant de gloire.

Faictes iustice, Messieurs, contre vous mesmes de ceste paresse engourdie, de ceste faineátise qui vous retient dans vos oysiues plumes, & suppliez le Roy de vous ayder aux commen-

commencements d'vne si belle conqueste, du progrez de laquelle il se peut promettre d'ajouster vn riche fleuron à sa Couronne : L'on a parlé autrefois de faire vn Ordre de Cheualiers en ce Royaume, qui fussent obligez à seruir le Roy sur ses vaisseaux, & dans ses Galeres, & d'eriger en Commãderies pour leurs recompenses tous ces benefices qui sont desertez, pour estre tenus par personnes qui ne sont pas de la qualité requise. Ie ne sçay comment ce project, estant si salutaire & plain d'apparence, n'a esté mis en execution, si ce n'est qu'en l'estat où les affaires estoient que nous n'auions point d'ennemis, n'y d'entreprise, n'y de retraicte sur les Mers, n'y sur l'Ocean, où par delà, l'on n'aye pas assez trouué d'employ pour ceste nouuelle milice : Mais maintenant qu'vne si belle occasion se presente qui peut donner de l'occupation,

non ſeulement à ceſte petite troup-
pe, mais à tant de milliers d'hom-
mes oyſifs & vagabonds qui vous
demeurent ſur les bras: Pourquoy
ne releuerez-vous pas vne ſi loüable
propoſition? Laiſſerez-vous mai-
ſtriſer ce riche element par ces peu-
ples à qui vous faictes la loy ſur la
terre, ſans que vous en preniez vo-
ſtre part? Si eſt-ce qu'elle ne ſeroit
pas petite, ſi vous la vouliez preten-
dre auec les forces que vous y pour-
riez deſplier: C'eſt vn fonds qui n'eſt
jamais ingrat, & vous ſçauez qu'elle
opulence y ont acquiſe des Repu-
bliques, & des Eſtats, vos voiſins qui
ne moiſſonnent que dans ces châps
azurez: Mais outre cela pouuez
vous dormir ſans eſtre eguillonnez
de quelque jalouſie des beaux ex-
ploicts qui ſ'y executent? Gardez-
vous pour le moins des Corſai-
res, qui deualiſent tous les iours
vos marchands: faictes pour le

moins, que les habitans de vos riuages maritimes puissent viure en seureté.

Faictes-vous iustice encore, Messieurs, & principalement vous, Messieurs de la Noblesse, de ces tenebres d'ignorance où vous estes plongez, qui font que vous estes incapables de la plus part des charges ausquelles vous deuez aspirer : & que la grandeur ou la chaleur de vos courages (au lieu d'exercer la vraye vaillance que vous ne cognoissez point) ne produict que des brutalitez : Chastiez-vous tous generalement de ceste legereté qui vous rend le ioüet & la fable des autres nations, de ceste effrontee temerité qui vous faict oublier toute sorte de respect, non seulement à la conuersation ciuile, mais à la Maiesté mesme de vos Roys, que vous n'espargnez point en l'insolence de vos discours : Chassez de vos cœurs ceste insatia-

ble auarice, ceste ambition effrenee, qui sont les premieres causes de tous les mal'heurs & de tous les desordres dont vous vous plaignez.

De ces abus, il en faut faire le reglement en vous mesmes, il ny faut point implorer la force d'autres Loix que de celles de vostre raison: Et quand vous aurez faict vne belle reformation chacun à part soy des excez que vous y trouuerez, le public qui n'est difforme que par le reglement de vos passions, se trouuera restably en la pureté, aux immunitez, & en la ioye d'vne cité celeste.

Les Roys n'opprimět point leurs peuples, ne leur imposent point de charges, que pour auoir moyen de les contenir, & de les contenter : ils n'exigent rien sur les vns, que pour le respandre sur les autres : Ils sont comme les rouës que l'on faict dans le courant des riuieres à puiser de l'eau, qui versent en vn endroit ce

qu'elles ont puisé dans l'autre ; & tout se retrouue dans le grand canal: Leurs personnes, quoy que sacrees n'auroient pas besoing de si grands reuenus : Elles ne peuuent consommer des fruicts de la nature plus que les autres hommes: Mais ayans à respondre de tant de creatures que le Ciel leur a soubmises, ausquelles il est necessaires qu'ils se façent aymer & craïndre, ils sont contraincts de faire des grandes despences en la grandeur de leur suitte, en la distribution de leurs biens-faicts, en l'entretenement des gens de guerre, en l'establissement de la iustice, a quoy il est force que leurs subjects mesmes contribuënt : Et puis que ce n'est que pour les retenir en leur deuoir, tant plus ils seront reuesches à s'y ranger, tant plus il faudra de violence, ou de liberalité pour les y contraindre, ou pour les y attirer : Et par consequent il les faudra surcharger

de plus grandes exactions.

Il s'ensuit par vn argument contraire, qu'il ne tiendra qu'à vous, Messieurs, que vous ne receuiez du soulagement des charges dont vous murmurez: Ie parle à tous ensemble, combien qu'il n'y en aye qu'vne partie de complaignans; Mais ie presupose que ne faisans qu'vn corps, les membres qui sont exempts de douleur compatissent à ceux qui sont affligez, & que les vns doiuent cooperer au salut des autres.

Il s'engendre au corps humain vne maladie que les Medecins appellent faim canine, lors que les parties nobles affectees d'vne certaine intemperie ne se peuuent rassasier, deuorant tout ce qui leur est presenté, & tirent à elles tout le suc, & toute la chaleur des autres parties, puis en fin elles perissent toutes ensemble. C'est la mesme maladie dont il est maintenant question, qui trauaille le corps

de cest Estat: Les grands, les courtisans embrasez de ces feux d'auarice & d'ambition ne mettent point de bornes à leur cupidité, n'y de fin à leurs importunitez, tellement qu'il faut pour les assouuir, épuiser la substance de tout le reste de l'Estat: Et cependant ils ne peuuent euiter d'en estre accablez soubs les ruines.

Les remedes en doiuent venir de vous, Messieurs, en tant que ces parties vicieuses sont de vostre corps: Il faut corriger en elles ceste ardeur enragee qui les eschauffe en cest appetit de vouloir tout engloutir, afin que n'abusans plus de le bôté de nos Roys, qui ne se peut deffendre des charmes de leurs artifices, ou de leurs flatteries, elles s'abstiennent d'en exiger ces immenses liberalitez dont toutes les autres parties sur lesquelles il les faut extraire, demeurét desseichees & priuees d'aliment & de vie.

Si vous rendez auſſi, Meſſieurs, tant de preuues de voſtre preud'hommie, & de voſtre fidelité à voſtre Roy, qu'il ſe puiſſe pour touſiours aſſeurer de voſtre obeyſſance, & de voſtre ſubjection à ſes bonnes & iuſtes Loix, ſans qu'il aye beſoin de vous y contenir par la terreur des armes, vous pouuez vous reconquerir voſtre franchiſe naturelle.

Il ne vous reſtera que le ſoing de joüir heureuſement de ceſte paix, dont pour les premieres delices ceſte grande Royne qui vous l'a donnee, vous preſente les pompes des plus grands, & des plus auguſtes mariages qui ſe puiſſent contracter ſur la face de la terre : C'eſt la premiere choſe à quoy l'on pouruoit dans les petites familles, que d'y aſſeurer la ſuite des ſucceſſeurs, à plus forte raiſon falloit-il preuoir à faire renaiſtre vne precieuſe lignee de no-

ſtre Roy, qui conſeruaſt ſa couronronne, apres qu'il l'aura poſſedee des ſiecles entiers dans ſon illuſtre & ſacree famille la plus grande & la plus ancienne de tous les Roys du monde?

On ne la pouuoit enter ſur vn tyge plus glorieux, que ſur ce grand empire d'Eſpagne, dont l'eſtenduë n'a point d'autres limites que celles du Soleil: Mais quel autre Empire pouuoit eſtre digne de noſtre alliance? Et quelle autre alliance nous pouuoit eſtre plus vtile que celle-là? de qui pouuons nous apprẽdre de plus iuſtes loix, de plus loüables mœurs, ou plus de pieté? De qui pouuons-nous receuoir plus de ſecours, & plus a poinct-nommé, que de ceſte nation qui eſt à noſtre porte, & qui apres auoir eſleué ſes eſtendarts ſur tout ce qui eſtoit à conquerir, n'a plus affaire qu'à veiller ſur la paix vniuerſelle, & ſur l'entretien de la ſo-

cieté du genre humain, ſans doute ſi ſes armes ſecondent les voſtres, la partie ſera mal-faicte de tout le reſte du monde contre vous : Et que les mauuais ſubjects, les eſprits ſeditieux ſont eſtonnez: Ils ſçauent bien qu'ils ne pourront plus impunement ſuſciter des factions, fomenter des rebellions, n'y fauoriſer des deſobeyſſances. Bref toutes les circonſtances neceſſaires à voſtre bien ſe rencontrent ſi heureuſement en ce ſalutaire deſſein, que l'eſprit de la Royne ſe peut dire auoir eſté (quand elle le conçeut) pluſtoſt illuminé d'vne inſpiration diuine, que guidé par vne prudence humaine: A quoy tient-il, Meſſieurs, que vous n'auez deſia ſur vos teſtes de chappeaux de fleurs, & dans vos mains les flambeaux allumez pour ſolemniſer ce triomphant hymenee.

Certes, Meſſieurs, c'eſt la pierre angulaire de voſtre repos, & les

beaux yeux de ceſte grande Royne; qui ont ſi bien recogneu comment il la falloit mettre en œuure, ſont les aſtres de qui vous deuez implorer les fauorables influences pour obtenir de vos deſtinees quelque proſperité : Vous ſçauez deſia ce qu'ils peuuent, & c'eſt de leur vigilance que vous tenez ces heureux euenements, qui pour eſtre tant eſleuez par deſſus toutes vos eſperances, ne ſe peuuent appeller que des miracles.

Conſiderez-les, ie vous ſupplie, Meſſieurs, ie ne vous en veux dire qu'vn : Et ne puis vous le repreſenter, que mon imagination ne demeure ſuſpenduë d'eſtonnement: N'eſt-ce pas vn miracle qui ne ſe pourra iamais aſſez celebrer, que ce Royaume eſcroulé dans les bras du plus grand Monarque du monde, de celuy qui pourroit ſouſtenir la Machine du Ciel : Mais il ſuffit de dire

dans les bras de HENRY LE GRAND aye trouué ſon r'affermiſſement en ceux de ceſte incomparable Princeſſe.

Il faudra pour le faire croire à la poſterité luy deſcouurir qu'elle auoit à ſon ayde les meſmes Conſeillers que HENRY LE GRAND : Ceux qu'il auoit rendus complices de tous les ſecrets de ſon cœur, & les oracles ſur la foy, deſquels il ſ'eſtoit rendu ſi redoutable : Ces grands Genies de ceſt Eſtat, qui cognoiſſants par où il eſtoit eſbranlé, cõme ayants de longue main veillé à ſon eſleuation, & comme en ayant veu tant de criſes, ſçauoiẽt bien auſſi par où il le falloit appuyer: mais il ne laiſſe pas d'en demeurer tãt de gloire à noſtre Royne, qu'il n'y a point de tiltre aſſez illuſtre pour rendre à ſon nom l'honneur qu'elle a meritee : Et cela me faict conclurre, que ſi vous ne trouuez ſoubs ſa protection, & ſoubs ſa

conduicte les felicitez de l'aage doré : Vous n'en deuez iamais esperer : Profitez le temps , Messieurs, & prenez en bonne part que ie vous exhorte au bien qui me doit estre commun.

F I N.